



# PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 19 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf mars à 10 heures, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Président, dans les locaux de l'INSEP, 11 avenue du Tremblay, 75012 Paris.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée générale ordinaire, le Président Thierry RAPHET ouvre la séance à 10 heures 20 minutes et rappelle que l'Assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constat du quorum,
2. Ratification des procès-verbaux des Assemblées générales ordinaires des 11 décembre 2021 et 4 janvier 2022,
3. Rapports d'activité du Comité directeur :
  - Rapport moral
  - Rapport de la Direction Technique Nationale
  - Rapport d'activité des Commissions fédérales
  - Rapport de France Cricket
  - Rapport du Pôle Fédéral Formation et de l'Institut National de Formation Baseball Softball (INFBS)
4. Rapport du Commissaire aux Comptes,
5. Approbation des comptes 2021, affectation du résultat et quitus,
6. Fixation du montant des Cotisations et Licences,
7. Approbation du Budget 2022,
8. Modification du Règlement intérieur et du Règlement financier,
9. Approbation de l'avenant à la convention conclue entre la Fédération et France Cricket,
10. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

La Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) rappelle que le vote des résolutions a été réalisé en amont de l'Assemblée par voie électronique sur un site internet de vote numérique de confiance (Neovote) et que le scrutin s'est déroulé du 9 mars 2022 à 8h au 16 mars 2022 à 18h.

Les résultats du scrutin de l'Assemblée sont présentés par la CSOE.

## **I. Constat du quorum**

Participation au scrutin de l'Assemblée générale ordinaire	Nombre de votants	Nombre de voix
Nombre d'électeurs inscrits	250	499
Nombre d'émargements	143	410
Nombre d'enveloppes de vote	143	410
Taux de participation	57,20%	82,16%

Le décompte des voix dont dispose théoriquement l'Assemblée fait ressortir un total de 250 clubs représentant 499 voix acquises.

143 clubs représentant 410 voix ayant pris part au scrutin, il est constaté que les conditions de quorum sont remplies.

## II. Ratification des procès-verbaux des Assemblées générales précédentes

Résultat des votes :

<b>Résolution 1. Procès-verbaux des Assemblées générales ordinaires des 11 décembre 2021 et 4 janvier 2022</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les procès-verbaux des Assemblées générales ordinaires des 11 décembre 2021 et 4 janvier 2022.	Oui	134	93,71%	376	91,71%
	Non	1	0,70%	3	0,73%
	Abst.	8	5,59%	31	7,56%

La résolution est adoptée.

## III. Rapports d'activité du Comité directeur

- Rapport moral

Le Président RAPHET donne lecture de son rapport moral.

- Rapport de la Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National Stephen LESFARGUES donne lecture de son rapport.

- Rapports d'activité des Commissions et de la formation

Les rapports d'activité des commissions fédérales et de la formation, qui ont été mis à disposition des Membres de l'Assemblée sur le site fédéral et sur l'extranet fédéral depuis le 3 mars 2022, n'ont pas eu de lecture.

- Rapport de France Cricket

Le Président de France Cricket est absent, non représenté à l'Assemblée.

## IV. Rapport du Commissaire aux Comptes

En l'absence du Commissaire aux Comptes, non représenté, il n'est pas donné lecture de ses rapports, qui ont été mis à disposition des Membres de l'Assemblée sur le site fédéral et sur l'extranet fédéral depuis le 3 mars 2022.

## V. Approbation des comptes 2021, affectation du résultat, quitus

Résultat des votes :

<b>Résolution 2. Comptes 2021</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été arrêtés par le comité directeur. Ces comptes font apparaître un total de recettes de 1 555 626 €, un total de dépenses de 1 495 232 €, soit un excédent de 60 394 € dont un résultat d'exploitation de 56 923 €, un résultat financier de 1 205 € et un résultat exceptionnel de 2 266 €.	Oui	126	88,11%	355	86,59%
	Non	2	1,40%	5	1,22%
	Abst.	15	10,49%	50	12,19%

La résolution est adoptée.

<b>Résolution 3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé en totalité au compte de report à nouveau, celui-ci s'élevant désormais à 41 096 €.	Oui	128	89,51%	360	87,80%
	Non	2	1,40%	5	1,22%
	Abst.	13	9,09%	45	10,98%

La résolution est adoptée.

<b>Résolution 4. Quitus financier</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale donne quitus aux membres du comité directeur et du bureau fédéral de la gestion de l'exercice écoulé.	Oui	123	86,01%	353	86,10%
	Non	2	1,40%	5	1,22%
	Abst.	18	12,59%	52	12,68%

La résolution est adoptée.

## **VI. Fixation du montant des Cotisations et Licences**

Résultat des votes :

<b>Résolution 5. Fixation des montants des cotisations et licences 2022</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve la circulaire financière 2022 avec l'ajout de la précision des bénéficiaires de la gratuité de la licence fédérale tel que prévu dans les règlements généraux de la Fédération.	Oui	123	86,01%	352	85,85%
	Non	7	4,90%	16	3,90%
	Abst.	13	9,09%	42	10,25%

La résolution est adoptée.

<b>Résolution 6. Fixation des montants des cotisations et licences 2023</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve la circulaire financière 2023 avec les modifications tarifaires suivantes : - modification de la rétrocession aux Ligues régionales comme suit : 3 € par licence 18U et catégories inférieures et 2 € par licences 19+ afin de refléter l'effort global de développement de la pratique mené par les clubs et ayant pour conséquence d'augmenter de 25% la rétrocession aux Ligues, - augmentation de 5 € du tarif de la licence pratiquant compétition baseball & softball 18U et 19+ ainsi que de la licence loisir baseball & softball.	Oui	83	58,04%	232	56,59%
	Non	44	30,77%	128	31,22%
	Abst.	16	11,19%	50	12,19%

La résolution est adoptée.

## **VII. Approbation du Budget 2022,**

Résultat des votes :

<b>Résolution 7. Budget prévisionnel 2022</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent procès-verbal, qui fait apparaître un total de dépenses de 1 750 485 € et un total de recettes de 1 750 619 €.	Oui	119	83,22%	335	81,71%
	Non	3	2,10%	9	2,19%
	Abst.	21	14,68%	66	16,10%

La résolution est adoptée.

## **VIII. Modification du Règlement intérieur et du Règlement financier**

Résultat des votes :

<b>Résolution 8. Modification du règlement intérieur : réorganisation de la gestion des formations fédérales</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve la suppression du Pôle fédéral de formation et le rattachement de la mise en œuvre des formations au sein de la Commission fédérale de formation avec possibilité de sous-traiter la gestion de l'Institut national de formation.	Oui	110	76,92%	312	76,10%
	Non	7	4,90%	24	5,85%
	Abst.	26	18,18%	74	18,05%

La résolution est adoptée.

<b>Résolution 9. Modification du règlement intérieur : Composition et modalités de vote en assemblée générale</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications du règlement intérieur suivantes concernant les règles applicables aux assemblées générales : - précision sur la composition de l'assemblée générale, - précision sur les assemblées en sessions ordinaire et extraordinaire, - intégration de la possibilité de vote par voie électronique en assemblée hybride (présentiel et distanciel), - mise à jour suite à la création du poste de premier vice-président, sous réserve de l'approbation de la modification statutaire correspondante par l'Assemblée générale extraordinaire.	Oui	125	87,41%	357	87,07%
	Non	4	2,80%	18	4,39%
	Abst.	14	9,79%	35	8,54%

La résolution est adoptée.

<b>Résolution 10. Modification du règlement intérieur : Modalités de décision et de réunion du Comité directeur</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications du règlement intérieur suivantes concernant les règles applicables aux réunions du Comité directeur : - mise en conformité avec les propositions de modification du règlement financier, sous réserve de l'approbation de ces dernières par l'Assemblée générale ordinaire, - ajout de la possibilité de consultation écrite, - élargissement des possibilités d'invitation de membres extérieurs aux séances du comité directeur, - mise à jour suite à la création du poste de premier vice-président, sous réserve de l'approbation de la modification statutaire correspondante par l'Assemblée générale extraordinaire.	Oui	121	84,61%	342	83,42%
	Non	3	2,10%	11	2,68%
	Abst.	19	13,29%	57	13,90%

La résolution est adoptée.

<b>Résolution 11. Modification du règlement intérieur : Composition du Bureau fédéral</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications du règlement intérieur relatives à la mise à jour de la composition du Bureau fédéral suite à la suppression des postes de secrétaire général adjoint et trésorier général adjoint remplacés par des postes de vice-présidents, et à la création du poste de premier vice-président, sous réserve de l'approbation de la modification statutaire correspondante par l'Assemblée générale extraordinaire.	Oui	114	79,72%	321	78,29%
	Non	8	5,59%	30	7,32%
	Abst.	21	14,69%	59	14,39%

La résolution est adoptée.

<b>Résolution 12. Modification du règlement intérieur : Direction générale</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications du règlement intérieur relatives à la création d'un poste de directeur général, à sa participation aux instances dirigeantes et à l'adaptation des attributions des autres instances dirigeantes en conséquence.	Oui	114	79,72%	319	77,81%
	Non	8	5,59%	29	7,07%
	Abst.	21	14,69%	62	15,12%

La résolution est adoptée.

<b>Résolution 13. Modification du règlement intérieur : Commissions fédérales</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications du règlement intérieur suivantes concernant les règles applicables aux commissions fédérales : - Augmentation du nombre maximum de membres au sein d'une commission fédérale, - Gratuité de licence non-pratiquant pour les membres des commissions fédérales non licenciés à un autre titre, - Mise à jour des dénominations de la commission fédérale juridique et réglementation, de la commission fédérale sportive et de la commission fédérale scoring et statistiques, - Ajout de la possibilité de réunion hybride (présentiel et distanciel), - Allongement du mandat des présidents de commission à 2 ans.	Oui	126	88,11%	361	88,05%
	Non	3	2,10%	7	1,71%
	Abst.	14	9,79%	42	10,24%

La résolution est adoptée.

<b>Résolution 14. Modification du règlement intérieur : Direction technique nationale</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications du règlement intérieur précisant les prérogatives de la Direction technique nationale en matière de conseillers techniques nationaux et fédéraux.	Oui	122	85,31%	345	84,15%
	Non	3	2,10%	14	3,41%
	Abst.	18	12,59%	51	12,44%

La résolution est adoptée.

<b>Résolution 15. Modification du règlement financier</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications du règlement financier pour 2022 portant mise à jour des procédures et évolutions pratiques.	Oui	119	83,22%	337	82,19%
	Non	2	1,40%	5	1,22%
	Abst.	22	15,38%	68	16,59%

La résolution est adoptée.

#### **IX. Approbation de l'avenant à la convention conclue entre la Fédération et France Cricket,**

<b>Résolution 16. Approbation de l'avenant à la convention conclue entre la Fédération et France Cricket</b>		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve l'avenant à la convention conclue entre la Fédération et France Cricket.	Oui	115	80,42%	326	79,51%
	Non	0	0,00%	0	0,00%
	Abst.	28	19,58%	84	20,49%

La résolution est adoptée.

#### **X. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.**

Aucun vœu, aucune suggestion ni question n'a été formulé suivant les dispositions de l'article 29 du Règlement Intérieur.

Après un échange, personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Thierry RAPHET  
Président

Damien GUIONIE  
Secrétaire Général


